

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Le lundi vingt-sept avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis PERIN, Maire de Geneuille.

**PRÉSENTS :** Mmes BESSIA Sandrine - CARRERE Camille - CORNEILLE Caroline - ORY Martine - VERDANT Pierrette.

Messieurs BENOIT Pascal - BROSSET Grégoire - CUENOT Christophe - DIAS Domingos - HUMBERT Jacques - MONTRICHARD Benjamin - ORUS-CATALAN Christophe - PERIN Denis.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme GUENENGAYE Charlotte (procuration à Madame BESSIA Sandrine)  
Mme JACOTOT Frédérique (procuration à Monsieur PERIN Denis)

Nombre de votants : 13 (Quorum atteint)

### **Désignation d'un secrétaire de séance :**

En application de l'article 2121-15 du Code générale des collectivités territoriales, Mme CORNEILLE Caroline est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Ouverture de la séance : 19h10

### **Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13/04/2026
- Vote des taux de fiscalité direct 2026.
- Vote du Budget Primitif 2026.

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13/04/2026 :**

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 13/04/2026 est soumis à l'approbation des membres. Ils sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

**Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal de leur dernière séance par :**

Voix POUR : 15	Voix CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
----------------	-----------------	----------------

## DÉLIBÉRATIONS À EXAMINER

### • DÉLIBÉRATION 29/2026 : VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECT 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.  
En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 0.55 %.

#### **DÉBAT ET VOTE**

Aucune remarque n'est formulée.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce :

**DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :**

- taxe d'habitation : 14.30 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34.80 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24.47 %

**CHARGE Monsieur le Maire :**

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**Voix POUR : 15**

**Voix CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

### • DÉLIBÉRATION 30/2026 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur BENOIT Pascal, donne lecture, chapitre par chapitre, des prévisions de dépenses et recettes en sections de fonctionnement et d'investissement.

#### **DÉBAT ET VOTE**

Aucune remarque n'est formulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce :

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses : 1 249 852.44 €
- Recettes : 1 541 493.13 €

**Section d'investissement :**

- Dépenses : 950 187.16 €
- Recettes : 950 187.16 €

**Le Conseil Municipal, confirme au titre de l'exercice 2026 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal.**

**Voix POUR : 15**

**Voix CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Questions diverses :**

**ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE :**

Délibération n°29/2026 : Vote des taux de fiscalité direct 2026

Délibération n°30/2026 : Vote du Budget Primitif 2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Le Maire,  
PERIN Denis



Le Secrétaire de séance,  
Mme CORNEILLE Caroline

